



EXTRAIT DE PRESSE  
du TELEGRAMME

PLOUESCAT

## Le parc locatif social passé au crible

Dans le cadre de l'élaboration des programmes locaux de l'habitat (PLH) des communautés de communes du Léon, une réunion portant sur le parc locatif social a eu lieu dans les locaux de la communauté de communes de la Baie du Kernic.

Un diaporama a tout d'abord été présenté afin de situer le contexte. L'offre et la demande locatives ont évolué différemment selon les communautés de communes. Ainsi, l'offre a fortement augmenté depuis 2000 dans la Baie du Kernic alors que la demande diminuait. Dans le Pays léonard, l'offre a augmenté, mais plus fortement que la demande alors que pour le Pays de Landivisiau, ces deux indicateurs étaient à la hausse.

### Une répartition inégale

Majoritairement, les demandeurs recensés par le Syndicat mixte sont des personnes de moins de 30 ans, vivant seules la plupart du temps, et recherchant un logement dans la même commune que celle où ils vivent déjà. Les personnes de la Baie du Kernic et du Pays léonard recherchent majoritairement un T3. Quant aux ménages du Pays de Landivisiau, ils sou-



• Dans le cadre du programme local de l'habitat, les délégués des communautés de communes ont planché lundi sur le parc locatif social.

haitent généralement un T2. La demande locative a tendance à diminuer sur la CCBK et le Pays léonard. Cela peut s'expliquer par la hausse des loyers (en moyenne 16% pour un T3 et 17% pour un T4 dans le Léon entre 2000 et 2006). De plus, les loyers pratiqués sont globalement supérieurs à ceux envisagés par les candidats locataires, d'où une forte sollicitation du parc social. Celui-ci est inégalement réparti sur le territoire. Le logement social est peu présent sur le littoral où il est pourtant d'autant plus nécessaire que les loyers sont élevés. De plus, le taux de rotation est faible dans le parc public.

Du côté du parc locatif privé, les

Opah (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) mises en place depuis 1995 ont permis de créer une offre de logements conventionnés. Depuis 2002, 119 logements sur le Léon ont bénéficié de ces programmes.

### Des délais importants

Robert Biannic, maire de Plouzévédé, a précisé que le délai pour la réalisation de logements sociaux était long. Il faut environ trois ans pour mettre un programme sur place, d'où la nécessité de s'y prendre tôt pour réaliser de telles opérations.

Jean-Christophe Crenn, du conseil général, a insisté sur le fait que les opérations sont de plus en plus difficiles à équilibrer, à la fois en rai-

son de l'augmentation des coûts du foncier, mais également en raison de l'élévation du niveau de normes.

Comme l'a rappelé Philippe Ranchère, directeur de l'Adil, la première Opah en 1995 a enclenché une dynamique qui a permis de réhabiliter un certain nombre de logements. Aujourd'hui, les logements restant susceptibles de bénéficier de subventions sont des opérations plus complexes à monter. La communication sera un élément essentiel pour la poursuite de l'Opah. Pour le conseil général, la priorité reste la sortie de logements conventionnés, même si ce type d'opération a un coût : en moyenne 19.000 € de subventions par logement.



## EXTRAIT DE PRESSE du OUEST-FRANCE

### Cléder

#### Le parc locatif social : une préoccupation des élus

Dans le cadre de l'élaboration des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) des communautés de communes du Léon, une réunion a porté sur le parc locatif social.

Un diaporama a été présenté pour situer le contexte. On constate que l'offre et la demande locative ont évolué différemment selon les communautés de communes. L'offre a fortement augmenté depuis 2000 en Baie du Kernic alors que la demande diminuait. Sur le Pays Léonard, l'offre a augmenté mais plus fortement que la demande. Offre et demande étaient en hausse pour le Pays de Landivisiau. Les demandeurs sont souvent des personnes de moins de 30 ans.

Louis Saliou a indiqué que la demande recensée par Habitat 29 est le fait des personnes âgées souhaitant se rapprocher du bourg. Le logement social est peu présent sur le littoral. D'autant plus nécessaire que les loyers sont élevés. Depuis 2002, 119 logements inscrits dans le parc locatif privé sur le Léon ont bénéficié de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Le débat s'est poursuivi par une



Jean-Pierre Le Néna d'Armorique Habitat et Louis Saliou d'Habitat 29.

réflexion sur les actions à mener dans le PLH pour développer et rééquilibrer géographiquement le parc social. Jean-Pierre Le Néna, d'Armorique Habitat précisait que l'opération réalisée à Flouzdrévéde concernait des logements HLM en parallèle avec des lots libres.

Le Conseil Général a souhaité s'engager de manière plus volontariste dans le financement du logement social. Et Jean-Christophe

Crenn de revenir sur la démarche du développement durable du Conseil Général pour laquelle les cibles sont les économies d'eau et d'énergie. La question du vieillissement de la population a été abordée. Un bilan sur les actions à mener pour développer le parc social a été dressé. La commune reste à la base du développement du parc social et garde le pouvoir de décision.